



DEEP/23-961-507 du 20/03/2023

**LISTE D'APTITUDE D'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES  
SUPERIEURES - PROMOTION 2023**

Références : Vu code de l'éducation, article R.914-64 - Notes de service DGRH B2-3 n° 2019-190 et DGRH n° 2019-191 du 30/12/2019 - Note de service DAF D1 du 07/04/2022

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements privés du second degré - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale du second degré

Dossier suivi par : M. SASSI - Tel : 04 42 95 19 80 - Mail : ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr - Mme BERNARD - Tel : 04 42 95 29 06 - Mail : isabelle.bernard2@ac-aix-marseille.fr - Mme DI MEGLIO - Tel : 04 42 95 29 07 - Mail : valerie.di-meglio@ac-aix-marseille.fr

Les maîtres concernés doivent :

Être en fonction **au 1<sup>er</sup> septembre 2023** ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, congé de formation professionnelle, congé de solidarité familiale, congé de présence parentale, etc.).

Pour que leur demande soit recevable, les maîtres doivent remplir cumulativement les conditions suivantes :

- Bénéficier de l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe ou avoir atteint au moins le **6<sup>ème</sup> échelon** de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale au **1<sup>er</sup> septembre 2023**.
- Avoir assuré, pendant **deux années** scolaires, au moins **cinq heures hebdomadaires** d'enseignement dans une **classe préparatoire** aux grandes écoles.
- Chaque candidat doit remplir **la fiche de candidature jointe en annexe 1**.

Les **chefs d'établissement** doivent renseigner la fiche d'avis (**annexe 3**).

**Les candidatures (annexe 1) dûment remplies, datées et signées par le candidat, accompagnées de la copie du dernier rapport d'inspection seront transmises par le chef d'établissement à la Division des Etablissements de l'Enseignement Privés accompagnée de leur avis (annexe 3) pour :**

**Le 7/04/2023, délai de rigueur**

Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date sera rejeté.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

# ANNEXE 1

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

<b>CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPERIEURES</b>
---

**DISCIPLINE :** .....

<p>NOM : ..... Prénoms: ..... Type, nom et ville de l'établissement d'exercice :.....</p>	<p>Nom de jeune fille.....  Date de naissance.....</p>
<p><b>I - <u>Note pédagogique</u> *</b> (joindre <u>obligatoirement</u> le rapport d'inspection)</p> <p>Note obtenue : ..... Date de l'inspection : .. / .. / .....</p> <p><small>* Lorsque les agents ont bénéficié d'une note arrêtée au 31 août 2016 (ou au 31 août 2017 pour les situations particulières) selon les orientations définies par la note DGRH B2-3 n° 2016-0072 du 16/12/2016, celle-ci est nécessairement prise en compte pour l'appréciation que vous aurez à formuler. Vous veillerez à tenir compte, le cas échéant, de l'ancienneté de la note dans le cadre de votre appréciation</small></p>	
<p><b>II – <u>Echelon au 1<sup>er</sup> septembre 2023</u> :</b> (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives)</p> <p><b>Echelon :</b></p> <p><b>Date d'entrée dans l'échelon :</b></p>	
<p><b>III – <u>Affectation en CPGE</u> :</b> (joindre <u>obligatoirement</u> l'emploi du temps)</p> <p>Classe : Date d'affectation : Nombre d'heures :</p>	

**Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.**

Fait à ..... le .....  
Signature

**Avis du recteur**

## ANNEXE 2

### ACADEMIE D'AIX MARSEILLE

<b>Liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaires supérieures au titre de l'année 2023</b>
---

Nom d'usage : ..... Nom de famille : ..... Prénoms: ..... Date de naissance : .././..... N° identifiant EN (Numen) :	Etablissement d'exercice :
Avis de l'inspecteur (PARTIE RESERVÉE A L'ADMINISTRATION) <input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> A consolider	
Fait à _____, le _____	Signature _____

Le dossier complet de l'agent promouvable, comprenant cette fiche d'avis renseignée et visée, doit être adressé par courrier postal ou par messagerie électronique à :

Rectorat d'Aix-Marseille – DEEP  
Place Lucien Paye – 13621 Aix en Provence cedex 1

[ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr](mailto:ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr)  
[isabelle.bernard2@ac-aix-marseille.fr](mailto:isabelle.bernard2@ac-aix-marseille.fr)  
[valerie.di-megliio@ac-aix-marseille.fr](mailto:valerie.di-megliio@ac-aix-marseille.fr)

**Impérativement avant le 7 avril 2023**

### ANNEXE 3

#### ACADEMIE D'AIX MARSEILLE

<b>Liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaires supérieures au titre de l'année 2022</b>
---

Nom d'usage : ..... Nom de famille : ..... Prénoms: ..... Date de naissance : .././..... N° identifiant EN (Numen) :	Etablissement d'exercice :
Avis du chef d'établissement auprès duquel exerce l'agent promouvable (avis non requis pour les enseignants exerçant des fonctions de direction) :	
<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> A consolider	
Fait à _____, le _____	Signature et cachet

Le dossier complet de l'agent promouvable, comprenant cette fiche d'avis renseignée et visée, doit être adressé par courrier postal ou par messagerie électronique à :

Rectorat d'Aix-Marseille – DEEP  
Place Lucien Paye – 13621 Aix en Provence cedex 1

[ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr](mailto:ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr)  
[isabelle.bernard2@ac-aix-marseille.fr](mailto:isabelle.bernard2@ac-aix-marseille.fr)  
[valerie.di-meglio@ac-aix-marseille.fr](mailto:valerie.di-meglio@ac-aix-marseille.fr)

**Impérativement avant le 7 avril 2023**